

SEANCE DU 2 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION

24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le deux avril à vingt heures quinze minutes

DATE D'AFFICHAGE

24 mars 2022

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 10

VOTANTS : 14

Etaient présents :

Messieurs : BALLERINI Bernard, BAYEUX Franck, BELLACICCO Gilles,
BLOMMAERT Gilbert, JEANNE Thierry, SAUZET Claude, TROUSSEAU Roland
Mesdames CLAUDEON Carole, GRIMM Martine,

Absents :

Vanessa BAUDET, excusée, a donné pouvoir à Philippe PASDELOUP
Elise SAILLIOT, excusée, a donné pouvoir à Roland TROUSSEAU
Renée-Claire GILLIS, excusée, a donné pouvoir à Franck BAYEUX
Ingrid CONFIAC, excusée, a donné pouvoir à Thierry JEANNE

Secrétaire : Claude SAUZET

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 7 JANVIER 2022

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 7 janvier 2022,

Approbation du compte administratif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 et L1612-14,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PASDELOUP Philippe, Maire, après avoir entendu lecture du compte administratif 2021, statuant sur l'ensemble des opérations fixées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, présenté par Monsieur Roland TROUSSEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, approuve ledit compte et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :	dépenses de l'exercice	361 998.23€
	recettes de l'exercice	426 283.39€
	excédent de l'exercice	64 285.16€
	excédent antérieur reporté	176 932.57€
	part affectée à l'investissement	62 8989.83€
	excédent global cumulé	178 317.90€
Section d'investissement :	dépenses de l'exercice	55 866.83€
	recettes de l'exercice	147 744.82€
	excédent de l'exercice	91 877.99€
	déficit antérieur reporté	95 632.27€
	déficit global cumulé	3 754.28€

Le Conseil municipal,

Par 09 voix POUR

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Approuve sans réserve le compte administratif du budget principal pour l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Approbation du compte de gestion 2021

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par le Receveur municipal de Longnes qui est chargé en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Approuve sans réserve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget principal 2022 – affectation des résultats et 1068

Vu l'arrêt des comptes 2021

Rappel déficit reporté d'investissement de l'année antérieure	-95 632.27€
Rappel excédent reporté de fonctionnement de l'année antérieure	+114 032.74€
Avec un solde d'exécution 2021 de la section d'investissement de	+91 877.99€
Avec un solde d'exécution 2021 de la section de fonctionnement de	+64 285.16€

Soit un besoin net en 2022 de la section d'investissement de 3 754.28€

Le conseil municipal,
A l'unanimité,
Décide d'affecter sur le budget 2022

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation, déduction faite du besoin en section d'investissement :
Compte R002 : 174 563.60€

Le résultat de la section d'investissement fait l'objet d'une affectation :

Compte D001	3 754.28€
Compte R1068	3 754.28€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote du budget 2022

Vu le budget approuvé en 2021,
Vu le projet pour l'année 2022, duquel il résulte :

les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de	555 947.60€
les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de	501 587.97€

Le conseil municipal,
Par 10 voix POUR

vote le budget pour l'année 2022,
décide de reprendre les résultats selon le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*** Budget annexe eau potable et assainissement – approbation du compte administratif 2021**

 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 et L1612-14,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire, après avoir entendu lecture du compte administratif 2021 du budget annexe eau potable et assainissement, statuant sur l'ensemble des opérations fixées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, présentée par Monsieur Roland TROUSSEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, approuve ledit compte et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :	dépenses de l'exercice	45 009.19€
	recettes de l'exercice	36 960.47€
	deficit de l'exercice	8 048.72€
	excédent antérieur reporté	301 992.40€
	excédent global cumulé	293 943.68€
Section d'investissement :	dépenses de l'exercice	17 230.78€
	recettes de l'exercice	36 600.66€
	excédent de l'exercice	19 369.88€
	excédent antérieur reporté	97 916.76€
	excédent global cumulé	117 286.64€

Le conseil municipal,
 Par 08 voix POUR
 Par 01 voix ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX
Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Approuve sans réserve le compte administratif du budget eau et assainissement pour l'exercice 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget annexe eau potable et assainissement - Approbation du compte de gestion 2021

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par le Receveur municipal de Longnes qui est chargé en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal,
 Par 09 VOIX POUR
 Par 01 VOIX ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX

Approuve sans réserve le compte de gestion du budget eau et assainissement du Receveur pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget annexe eau potable et assainissement 2022 – affectation des résultats

Le conseil municipal,
 Par 09 voix POUR
 Par 01 voix ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX
 Après avoir constaté :

Sur le compte administratif de l'eau potable-assainissement
 L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 qui s'élève à 293 943.68€
 L'excédent d'investissement de l'exercice 2021 qui s'élève à 117 286.64€

Décide d'affecter sur le budget 2022 :

R002 section fonctionnement 293 943.68€

R001 section investissement 117 286.64€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget annexe eau potable et assainissement 2022

le conseil municipal,

vu le projet pour l'année 2022, duquel il résulte :

les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 330 151.31€

les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 135 586.97€

vote,

Par 09 voix POUR

Par 01 voix ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX

décide de reprendre les résultats selon le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Rue de Paris/Aménagements routiers – demande de subvention au titre du programme triennal de voirie 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Considérant la volonté d'apporter des aménagements routiers sécuritaires Rue de Paris à Vilette, il convient d'effectuer le marquage au sol ainsi qu'installer la signalisation adaptée, devis des travaux estimés à

-marquage+signalisation : 4 905.16€ HT

-installations ilôts+pavés : 10 769.60€ HT

Vu le montant total estimé à 15 674.76€ HT (main d'œuvre comprise),

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 10 972.33€ soit 70% du montant de travaux subventionnables de 15 674.76€ HT.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Remplacement en LED de l'éclairage public et création éclairage public Rue du Pavillon – demande de subvention au titre du programme triennal de voirie 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Considérant la volonté de continuer d'équiper l'éclairage public en LED, ainsi que l'installation d'un éclairage public Rue du Pavillon, l'estimation des travaux est estimée à

-remplacement LED : 16 113.11€ HT

-installation éclairage public Rue du Pavillon : 9 647.52€ HT

Vu le montant total estimé à 25 760.63€ HT (main d'œuvre comprise),

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 18 032.44€ soit 70% du montant de travaux subventionnables de 25 760.63€ HT.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Questions/informations diverses

Monsieur le Maire fait part d'une réunion avec les services du Département à laquelle Monsieur Ballerini, Maire-Adjoint, a assisté car il ne pouvait s'y rendre. Monsieur Ballerini explique que cette réunion avait pour but d'informer les communes des Yvelines que le Département avait pour projet de retenir quelques communes candidates, à l'implantation de bornes de recharge de voitures électriques sur leur territoire, ainsi que la mise à disposition d'une voiture électrique à charge du Département, pour la commune choisie. La commune de Villette figure dans la pré-sélection, aussi une représentante du dispositif va prochainement être reçue pour la faisabilité et les modalités.

Spectacle fin d'année scolaire pour enfants de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la situation sanitaire en décembre dernier, le traditionnel spectacle de Noël avait malheureusement été annulé. Il propose que cette représentation soit donnée en fin d'année scolaire fin juin/début Juillet.

Contact va être repris avec l'artiste qui avait été retenue afin d'organiser ce spectacle.

Repas Républicain du 14 Juillet.

Idem depuis l'apparition du covid et de ses restrictions sanitaires, voici 2 ans que le traditionnel repas du 14 Juillet n'a pu être organisé. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si cette année, il est opportun de l'organiser. Après discussion Monsieur JEANNE, Maire-Adjoint se charge de l'organisation.

Un échange suit sur plusieurs menus travaux à faire sur la commune.

Monsieur le Maire demande par la même occasion si le dossier de projet d'installation de jeux pour enfants pouvait être réactualisé ce, afin que le projet soit réétudié.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 23heures .

